

Savoir identifier les violences sexistes et sexuelles pour mieux les combattre

Les définitions, des exemples et les articles de loi qui correspondent.

Les tableaux suivants sont issus du "**Manuel d'action pour en finir avec les violences sexistes et sexuelles**", publié aux éditions Robert Laffont par Caroline De Haas.

18€

Les droits d'autrice sont reversés au collectif #NousToutes



Fait	Définition (résumée)	Exemple	Article de loi
Agissement sexiste	Dans le cadre du travail, un propos sexiste qui porte atteinte à la dignité ou crée un environnement dégradant.	« Tu devrais retourner faire la vaisselle, c'est plus dans tes cordes, non ? » par un collègue.	Article L1142-2-1 du Code du travail et article 6 bis de la loi de 1983 (pour les fonctionnaires)
Outrage sexiste	Un propos sexiste qui porte atteinte à la dignité ou crée un environnement dégradant.	« Hey, t'es bonne », dit dans la rue.	Article 621-1 du Code pénal
Exhibition sexuelle	Imposer la vue d'une partie sexuelle de son corps dans un lieu accessible aux regards du public.	Montrer son sexe dans un bus ou se masturber en public.	Article 222-32 du Code pénal
Injure publique sexiste	Propos tenus dans l'intention de blesser une personne, par exemple dans la presse ou sur un réseau social.	« Espèce de salope », sur Facebook.	Article 33 de la loi de 1881
Harcèlement sexuel (1)	Propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui portent atteinte à la dignité ou créent une situation offensante.	Des propos répétés (non-désirés) sur la sexualité d'une collègue ou des remarques répétées sur les fesses d'une amie.	Article L1153-1 du Code du travail et article 6 ter de la loi de 1983 (pour les fonctionnaires) Article 222-33 du Code pénal
Harcèlement sexuel (2)	Mettre la pression à quelqu'un-e dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle.	« Si t'es gentille ce soir, on reparlera de ta promotion demain. »	Article L1153-1 du Code du travail et article 6 ter de la loi de 1983 (pour les fonctionnaires) Article 222-33 du Code pénal
Harcèlement sexuel (3)	Provocations ou remarques obscènes et vulgaires, à connotation sexuelle, qui deviennent insupportables même si la victime n'est pas visée.	Des remarques sexuelles dans un open space, des calendriers pornographiques affichés dans les vestiaires.	Jurisprudence de la Cour d'appel d'Orléans (2017)

Fait	Définition (résumée)	Exemple	Article de loi
Harcèlement sexuel (4)	Un seul acte lié au sexe qui atteint la dignité de la personne crée une situation intimidante, hostile, offensante ou gênante.	Envoyer une photo de son sexe à sa collègue.	Directive européenne: 2002/73/CE
Atteinte sexuelle	Tout contact sexuel, avec ou sans pénétration, commis sur une personne de moins de quinze ans, sans violence, contrainte, menace, ni surprise.	Lorsque la justice n'arrive pas à prouver la violence, la contrainte, la menace ou la surprise, elle qualifie les faits d'atteinte sexuelle et non d'agression sexuelle ou de viol. Il s'agit de mineur·e·s, donc la contrainte devrait être automatique, me direz-vous. Eh bien, non...	Article 227-25 du Code pénal
Aggression sexuelle	Contact physique avec une partie sexuelle (fesses, sexe, seins, bouche, entre les cuisses) commis par violence, contrainte, menace ou surprise	Main aux fesses, baiser forcé.	Article 222-22 du Code pénal
Viol	Tout acte de pénétration commis par violence, contrainte, menace ou surprise.	Fellation forcée, pénétration forcée.	Article 222-23 du Code pénal
Inceste	Violence sexuelle commise sur un·e mineur·e par un membre de la famille parmi lesquels: 1° Un ascendant; 2° Un frère, une sœur, un oncle, une tante, un neveu ou une nièce; 3° Le conjoint, le concubin d'une des personnes mentionnées aux 1° et 2°.	Aggression sexuelle d'un·e enfant par son père.	Article 222-31-1 du Code pénal